

-----  
**VILLE DE PROVINS**  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---oooOooo---

N° 2023.60

**CREATION D'UNE PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT A DESTINATION DES  
CANTINES D'ETABLISSEMENT SCOLAIRES**  
Avis du Conseil Municipal au titre des installations classées

## La séance continue

Accusé de réception en préfecture  
3792-20231019-DEL-2023-60-DE  
Date de transmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023

### Le Maire expose au Conseil :

- La Société PARSEF a déposé le 30 juin 2022 et complété le 27 septembre 2023 et le 4 octobre 2023 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Ce dossier concerne la création d'une plateforme d'approvisionnement à destination des cantines d'établissements scolaires, implantée ZAC du Provinois.
- VU l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/UD77/117 du 9 octobre 2023 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la Société PARSEF pour ce projet et appelant les conseils municipaux des communes concernées à formuler leur avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société PARSEF en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :**

- ⇒ De donner un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées formulée par la société PARSEF pour la création d'une plateforme d'approvisionnement à destination des cantines d'établissements scolaires, implantée sur la ZAC du Provinois.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus dont notification de la présente délibération à Madame la directrice de l'unité départementale de Seine et Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile de France (DRIEAT).

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 27/10/2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 25/10/2023



Olivier Lavenka  
O. LAVENKA